



## Déclaration CGT au CSE du 19 décembre 2024

### Orientations stratégiques portées par le plan de transformation

La CGT rappelle son opposition à ces orientations stratégiques qui s'inscrivent dans la continuité de la mise en œuvre de la loi Plein Emploi et de la convention tripartite.

L'inscription obligatoire, le conditionnement des allocations ou prestations à 15 heures d'activités minimum, le renforcement des sanctions, la multiplication par trois des contrôles de la recherche d'emploi, la territorialisation avec ses inégalités de traitement, la mise à distance avec une utilisation démesurée de l'IA et de l'automatisation, la pression accrue sur les indicateurs et la mise en concurrence de tous les acteurs du réseau pour l'emploi, etc. sont autant d'éléments qui visent à stigmatiser les privés d'emploi au lieu de les accompagner tout en faisant des économies sur leur dos.

Le contexte de démantèlement de nos missions, avec un recours massif à la sous-traitance, nous renforce dans notre volonté de poursuivre notre lutte contre ces orientations qui ne répondent en aucun cas, ni aux besoins exprimés par les privés d'emploi, ni à l'intérêt général mais qui, par contre, satisfont grandement le patronat.

La forte mobilisation lors de la grève du 5 décembre dernier à France Travail est une première traduction de la colère du personnel. Celle-ci doit trouver une réponse rapide tant auprès du futur gouvernement qu'auprès de la direction de France Travail.

L'abrogation de la loi Plein Emploi est, pour la CGT, un préalable indispensable de même que le renforcement de nos moyens pour mener à bien et ré internaliser l'intégralité de nos missions.

Pour conclure, la CGT France Travail ne comprend pas la position des confédérations syndicales salariales qui [cosignent un texte avec le patronat](#) appelant à la stabilité et au compromis.

D'abord parce que ce courrier sous-entend que la situation économique est le résultat de l'instabilité politique alors-même que la situation économique avait dérapé bien avant la dissolution et qu'elle est le résultat de la rapacité du capitalisme français.

Ensuite parce que ce courrier sous-entend qu'il faudrait ne pas censurer le prochain gouvernement. Or si la politique économique et sociale ne répond pas aux attentes de la population (retraite, salaires...) il est normal de tout faire pour empêcher les reculs sociaux. C'est donc à juste titre que la CGT ne s'est pas associée pas à l'hypocrisie proposée par le MEDEF.

A France Travail comme ailleurs, la CGT sera toujours là pour défendre les salariés comme les privés d'emploi. La loi Plein Emploi est une loi scélérate au seul profit des intérêts du patronat et de ces alliés. Avec l'ensemble de la CGT, la CGT France Travail continuera à la combattre fermement.